

	Organe	Fonction	Mode de fonctionnement	Nombre de membre
La société coopérative	Assemblée générale (AG)	Pouvoir suprême (législatif)	1 vote par foyer membre	
		Election du CA, contrôle des comptes		
		Charte - Statuts - Statégie générale		
	Conseil d'administration (CA)	Exécutif. Organise et fait voter l'AG	Participation bénévole	3 à 13 membres
		Applique - Administre - Planifie - etc.		
		Responsable de l'emploi et du bureau exécutif		
Le bureau exécutif de la coopérative	Représentant du maître d'ouvrage (RMO)	Pilote, responsable du chantier de la conception à la réalisation Fait le lien entre tous les acteurs	Salariés de la société coopérative	Selon le nombre de projets
	Secrétaire général	Responsable administratif travaille pour le CA et pour les RMO. Soutien comptable du RMO		1
	Experts - consultants	Partagent leur expériences offrent leur expertise	Intervention sur demande	Entre 3 et 10
Les association des "futurs" habitants	Assemblée générale des associations	Gestion de l'immeuble et du budget Election du comité d'habitants	1 vote par foyer membre	Tous les adultes de l'immeuble
	Comité des futurs habitants	Exécutif par immeuble gère l'immeuble et tous ses aspects organise les groupes de travail	Participation bénévole	3 -8 personnes
	Groupes de travail	Organisent et exécutent proposent et planifient des améliorations p.ex: espaces extérieurs, consiergerie	Participation bénévole	Autant que nécessaire